PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit du mois de Juillet à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Frédéric TENON, Maire

Nombre de membres					
Afférents au conseil	23	En exercice	23	Qui ont pris part à la délibération	23

Présents : Mesdames et Messieurs Michel ROURRE, Noëlla ROMMEL, Sébastien BOULE, Chantal MOCZADLO, Alain MARCELIN, Christelle ABATE, Henri ANDRIEUX Isabelle BRUYNEEL, Carole LAURENT, Christian LIEGEOIS, Magali LORA, Gilles MANCEL, Alexandrine MEYNAUD, Sandrine SAEZ, Edouard SCHMID, Geneviève SIAUD, Franck VALLON.

Présents par procuration : Mme Pauline HAMOUCHE à M. Michel ROURRE, Mme Rosine CARILLO-TRAMIER à Monsieur le Maire, M. Jérémie JEAN à M. Aristide BOULE, M. Christian MANCIP à M. Alain MARCELIN, Mme Petya MARINOVA à Mme Noëlla ROMMEL

Absents	//
Secrétaire de séance	Madame Isabelle BRUYNEEL
Date de la convocation	21 Juillet 2020

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

Le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'assemblée.

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

2. DECISIONS MUNICIPALES

N°	Date	Prestataire	Objet	Montant	Durée	Service
37	29 06 2020	CONSEIL D'ETAT	RETRAIT DU POURVOI ANNULATION PLU DEVANT LE CONSEIL D'ETAT	//	//	PAEE
38		COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL	RETRAIT DU POURVOI ANNULATION DECLARATION DE PROJET POS DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL	//	//	PAEE
40	15 07 2020	APPEL A PROJET « ROUVRIR LE MONDE » - ASSOCIATION COBALT	CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE : DRAC – ASSOCIATION COBALT – ALSH	//	20 au 24 Juillet 2020	DGS
41		CHANTIER APARE 2020	TRAVAUX CHEMIN DES GIPIERES	15 537.87 €	Juillet 2020	DGS
42		CHANTIER APARE 2020	TRAVAUX PAVILLON ROSE	16 106.87 €	Août 2020	DGS

3. FINANCES

3.1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET EAU 2019

Rapporteur : Monsieur Michel ROURRE

Le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

SECTION D'EXPLOITATION

Le montant des dépenses d'exploitation s'élève à :125 914.76 €
Le montant des recettes d'exploitation s'élève à : 160 956.81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à : 108 343.29 €
Le montant des recettes d'investissement s'élève à : 188 971.07 €

Résultats d'exécution :

- Excédent de 35 042.05 € en section d'exploitation
- Excédent de 80 627.78 € en section d'investissement

Résultats cumulés tenant compte des reports N-1 :

- Excédent de 476 218.87 € en section d'exploitation
- Excédent de 898 079,48 € en section d'investissement

RESULTAT D'EXECUTION	35 042,05 €
Report N-1	441 176,82 €
Résultat cumulé	**476 218,87 €**

RESULTAT D'EXECUTION	80 627,78 €
Report N-1	817 451,70 €
Résultat cumulé	**898 079,48 €**

Résultats qu'il conviendra de reporter sur le budget commune 2020 en section de fonctionnement en recettes (art 002) et en section d'investissement en recettes (art 001)

Le conseil municipal valide le compte administratif M 49 – 2019 qui a reçu à la majorité l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 6 juillet 2020 est validé.

Monsieur le Maire de par les textes et Madame Rosine CARILLO TRAMIER, excusée sont absents pour le vote.
POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 5 (Mmes MEYNAUD, SIAUD et SAEZ, M. LIEGEOIS et MANCEL)

3.2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET EAU 2019

Rapporteur : Monsieur Michel ROURRE

Le conseil municipal doit constater la conformité des écritures du compte de gestion (compte du trésorier) avec celles du compte administratif (compte de l'ordonnateur)

Vu la conformité des écritures des deux comptes.

Vu l'avis favorable (à la majorité) de la commission moyens généraux réunie le 06 juillet 2020 le conseil municipal valide le compte de gestion M49 - 2019.

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 5 (Mmes MEYNAUD, SIAUD et SAEZ, M. LIEGEOIS et MANCEL)

3.3 – TRANSFERT DES RÉSULTATS AU SYNDICAT RHONE VENTOUX

Rapporteur : Monsieur Michel ROURRE

La commune a décidé en décembre 2019 de transférer la compétence eau potable au syndicat Rhône Ventoux domicilié à Carpentras, cela implique le transfert des moyens financiers.

Il est donc proposé de transférer le résultat global du compte administratif s'élevant à 1 374 298.35 € au syndicat Rhône Ventoux.

Ces résultats seront affectés en priorité au financement des dépenses engagées par la commune c'est-à-dire le déplacement du réseau en potable situé à l'intérieur des papeteries et les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable de la Grand rue.

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 06 juillet 2020, le conseil municipal valide le transfert.

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 5 (Mmes MEYNAUD, SIAUD et SAEZ, M. LIEGEOIS et MANCEL)

Monsieur Gilles MANCEL demande une information sur le détail des travaux restant à réaliser pour être sûr que les sommes soient affectées à la commune

Monsieur Michel ROURRE précise que la commune devra être effectivement vigilante sur la somme transférée

Monsieur le Maire indique qu'une grande partie de la somme est engagée pour régler les travaux en cours, il précise qu'il a rencontré récemment le syndicat qui communiquera prochainement le montant de la somme qu'il conviendra d'affecter à de nouveaux travaux.

3.4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET COMMUNAL 2019

Rapporteur : Monsieur Michel ROURRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 2 776 306.33 €
Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 3 090 575.92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 1 235 068.64 €
Le montant des recettes d'investissement s'élève à 965 420.74 €

Le compte administratif 2019 présente donc les résultats suivants :

Résultats d'exécution :

- Excédent de 314 269.59 € en section de fonctionnement
- Déficit de 269 647.90 € en section d'investissement

Résultats cumulés tenant compte des reports N-1 :

- Excédent de 662 596.38 € en section de fonctionnement
- Excédent de 409 591.39 € en section d'investissement

	Section fonctionnement	Section investissement
Dépenses 2019	**2 776 306,33 €**	**1 235 068,64 €**
REPORT N-1	- €	- €
Total dépenses	**2 776 306,33 €**	**1 235 068,64 €**
Recettes 2019	**3 090 575,92 €**	**683 348,54 €**
Affectation résultat N-1	- €	282 072,20 €
Sous total		**965 420,74 €**
Report n-1	**348 326,79 €**	679 239,29 €
Total recettes	**3 438 902,71 €**	**1 644 660,03 €**
Résultat exécution	314 269,59 €	- 269 647,90 €
Résultat cumulé à reporter au BP 2020	**662 596,38 €**	**409 591,39 €**

Il convient néanmoins de prendre en compte les restes à réaliser en dépenses et en recettes en section d'investissement pour apprécier le résultat définitif de cette section et identifier soit un déficit soit un besoin de financement

- Dépenses= 1 714 734.19 €
- Recettes= 1 334 900.80 €
- Soit un déficit de 379 833.39 €

La section d'investissement présente donc un excédent d'investissement de 29 758.00 €

Vu l'avis favorable (à la majorité) de la commission moyens généraux réunie le 06 juillet 2020, le compte administratif 2019 est validé par le conseil municipal.

Monsieur le Maire de par les textes et Madame Rosine CARILLO TRAMIER excusée sont absents pour le vote.
POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 5 (Mmes MEYNAUD, SIAUD et SAEZ, M. LIEGEOIS et MANCEL)

3.5 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET COMMUNAL 2019

Rapporteur : Monsieur Michel ROURRE

Il convient de constater la conformité des écritures du compte de gestion (compte du trésorier) avec celles du compte administratif (compte de l'ordonnateur)

Vu la conformité des écritures des 2 comptes.

Vu l'avis favorable (à la majorité) de la commission moyens généraux réunie le 06 juillet 2020, le compte de gestion 2019 est validé par le conseil municipal.

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 5 (Mmes MEYNAUD, SIAUD et SAEZ, M. LIEGEOIS et MANCEL)

3.6 – AFFECTATION DES RÉSULTATS – BUDGET COMMUNAL 2019

Rapporteur : Monsieur Michel ROURRE

Compte tenu du résultat cumulé de la section de fonctionnement soit **662 596,38 € €**,

Il est proposé d'affecter le résultat 2019 de la section de fonctionnement ainsi :

- Virement à la section d'investissement **à titre de réserve** soit : 250 000 € (art 1068 BP 2020)
- Solde affecté au budget de la section de fonctionnement 2020 soit 412 596.38 € (art 002 BP 2020)

Vu l'avis favorable (à la majorité) de la commission moyens généraux réunie le 06 juillet 2020, le conseil municipal valide l'affectation ci-dessus proposée.

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 5 (Mmes MEYNAUD, SIAUD et SAEZ, M. LIEGEOIS et MANCEL)

3.7 – ETAT ACQUISITION VENTE 2019

Rapporteur : Monsieur Michel ROURRE

Il est rappelé aux conseillers municipaux que conformément à l'article L 2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 2 000 habitants doivent établir un bilan annuel des cessions et acquisitions annexé à leur compte administratif.

Cet état doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

ETAT RECAPITULATIF DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS ANNEE 2019
(Article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ACQUISITIONS
Néant
CESSIONS
Néant

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 06 juillet 2020, le conseil municipal valide cet état des acquisitions et des cessions pour l'année 2019.

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

3.8 – VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2020

Rapporteur : Monsieur Michel ROURRE

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 684 562.25 €

La forte hausse de la section de fonctionnement par rapport à 2019 découle principalement de l'inscription budgétaire lié au report du résultat du budget annexe (eau potable) soit 476 218.87 € (dépense (chapitre 67) et recette au chap. 002)

DEPENSES		BP + DM 2019	réalisé 2019	BP 2020
chap 011	Charges de fonctionnement général	788 000,00 €	787 734,40 €	840 000,00 €
chap 012	charges de personnel	1 679 000,00 €	1 659 621,47 €	1 751 000,00 €
chap 022	dépenses imprévues	2 787,79 €	- €	15 408,38 €
chap 65	subventions, indemnités élus, participations interco	175 706,00 €	171 952,56 €	149 295,00 €
chap 66	interets de la dette	24 000,00 €	21 022,82 €	20 000,00 €
chap 67	charges exeptionnelles	21 800,00 €	6 076,00 €	496 218,87 €
chap 023	virement Section investissement	320 000,00 €	- €	270 000,00 €
chap 014	Atténuation de produits	1 000,00 €	864,00 €	- €
total opérations réelles		3 012 293,79 €	2 647 271,25 €	3 541 922,25 €
chap 042	dotations aux amortissements	130 000,00 €	129 035,08 €	142 640,00 €
		3 142 293,79 €	2 776 306,33 €	3 684 562,25 €

RECETTES		BP + DM 2019	réalisé 2019	BP 2020
002	REPORT 2019	348 326,79 €	- €	888 815,25 €
6419	atténuation de charges	6 000,00 €	53 010,04 €	- €
70	produits du domaine	135 000,00 €	210 600,32 €	127 500,00 €
73	impots & taxes	1 966 290,00 €	2 098 805,32 €	1 995 006,00 €
74	dotations participations	622 077,00 €	657 904,95 €	640 541,00 €
75	revenus des immeubles	64 000,00 €	64 922,11 €	32 700,00 €
77	produits exceptionnels	600,00 €	5 333,18 €	- €
		3 142 293,79 €	3 090 576,92 €	3 684 562,25 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 025 231.27 €

A noter : les crédits de report de résultat de la section d'investissement du budget annexe eau potable (898 079.48 € en dépenses (chap10) et en recettes (chap. 001 – excédent N-1))

DEPENSES	rar 2019	NX CREDITS	TOTAL
CHAP 10 -1068 transfert résultat SRV	- €	898 079,48 €	898 079,48 €
total chap 20-21-23 - opérations d'équipement	1 714 734,19 €	3 040 706,60 €	4 755 440,79 €
subvention d'équipement ccas étude chapelle+mo (art 2041621) + travaux	- €	285 000,00 €	285 000,00 €
dépenses imprévues	- €	14 711,00 €	14 711,00 €
CHARGES FINANCIERES	- €	72 000,00 €	72 000,00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	1 714 734,19 €	4 310 497,08 €	6 025 231,27 €

Le détail de la section d'investissement dépenses inscrites aux chapitres 20-21-23 est joint en annexe

RECETTES	RAR 2019	NX CREDITS	TOTAL
EXCEDENT N-1	- €	1 307 670,87 €	1 307 670,87 €
amortissements	- €	142 640,00 €	142 640,00 €
virement SF	- €	270 000,00 €	270 000,00 €
FCTVA	- €	126 220,00 €	126 220,00 €
taxe amenagement	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
Affectation résultat N-1	- €	250 000,00 €	250 000,00 €
SUBVENTIONS	634 900,80 €	1 109 399,60 €	1 744 300,40 €
EMPRUNT	700 000,00 €	1 434 400,00 €	2 134 400,00 €
TOTAL	1 334 900,80 €	4 690 330,47 €	6 025 231,27 €

Vu l'avis émis par la commission moyens généraux réunie le 17 juillet 2020 (majorité favorable – 2 abstentions), le Budget communal 2020 est approuvé par le Conseil Municipal.

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 5 (Mmes MEYNAUD, SIAUD et SAEZ, M. LIEGEOIS et MANCEL)

Monsieur Michel ROURRE précise qu'il s'agit d'un budget de transition.

Madame Sandrine SAEZ précise qu'elle souhaite, comme formulée en commission moyens généraux, avoir le détail des chapitres votés.

3.9 – EXONERATION DES DROITS DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2020

Rapporteur : Madame Magali LORA

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, de la fermeture du 15/03 au 22/06/2020 de nombreux commerces, l'avis de la commission économie a été sollicité quant à l'exonération des droits d'occupation du domaine public de l'année 2020
➔ Soit 12 923,97 € décomposé comme suit

Prénom	Nom	nom du Commerce	adresse	surface assujettie	ODP légère	redevance à percevoir
Régis	BAUME	BOUCHERIE CHEZ MOMON	8, PLACE LOUIS CORNILLAC	16	6,30 €	100,80 €
Aline	BRUNET	AU FIL DE LA DEGUSTATION	54, AVENUE DE VERDUN	40,5	6,30 €	255,15 €
Aurélie	RENONCOURT	BAR LE CHEZ SOI	35, COURS DES ISNARDS	81	6,30 €	510,30 €
Mireille	BRUNET	MI STYLES	11, AVENUE DE VERDUN	13,5	6,30 €	85,05 €
François JAFFREDO -	EUR JAFF'IDEA	VENTOUX BIKE	1, AVENUE DE VERDUN	26,3	6,30 €	165,69 €
François JAFFREDO -	EUR JAFF'IDEA	VENTOUX BIKE	9, AVENUE DE VERDUN	12	6,30 €	75,60 €
Alain	PONS	LOU PASTISSIE	9, COURS DES ISNARDS	25	6,30 €	157,50 €
Marc et Luc	CAVALLACCI	REST CHEZ MAX	29 et 31, COURS DES ISNARDS	83	6,30 €	522,90 €
Stéphan	CHAVE	PROVENCE CYCLING	PORTE BECHON	33	6,30 €	207,90 €
Agnès	CHAVE	AGNES BEAUTE	8, AVENUE DE VERDUN	14	6,30 €	88,20 €
Maria	CRAP	REST CHEZ LAURETTE	29, AVENUE DE VERDUN	29,8	6,30 €	187,74 €
Thierry	DESPEISSE	BOULANGERIE	AVENUE DE VERDUN	12	6,30 €	75,60 €
Fabrice	FONTAINE	RESTLE BLUEBERRY	12, COURS DES ISNARDS	131	6,30 €	825,30 €
Bénédicte	GUIGUET	REST L'ABRI DU VENTOUX	19, COURS DES ISNARDS	105	6,30 €	661,50 €
Olivier	RIVOALEN	OTHER BIKE	10, AVENUE DE VERDUN	21,75	6,30 €	137,03 €
Olivier	EDIN	BAR PMU LE COURS	14, COURS DES ISNARDS	101	6,30 €	636,30 €
Laurent	GRECEA	LIBRAIRIE - TABAC	16,COURS DES ISNARDS	24	6,30 €	151,20 €
Lucas	CAVALACCI	BISTRO DE LUCA	15, COURS DES ISNARDS	92,7	6,30 €	584,01 €
Monique	JOSEPH	L'OUSTAU PROVENCAU	10, COURS DES ISNARDS	20	6,30 €	126,00 €
	MUSCAT	BRICO 2000	11, AVENUE DE VERDUN	21	6,30 €	44,10 €
Vincent	SENEQUE	BAR REST L'AVENIR	2, PLACE LOUIS CORNILLAC	96	6,30 €	604,80 €

Cayrol	FARGAS BONNET	L'ATELIER DE LA FERME	2,PLACE LOUIS CORNILLAC	96	6,30 €	604,80 €
Sylvette	ROULET	VENTOUX FINISCHER	20, AVENUE DE VERDUN	20	6,30 €	126,00 €
Sylvette	ROULET	VENTOUX FINISCHER	22, AVENUE DE VERDUN	15	6,30 €	94,50 €
Marine	FERRER	PIZZERIA LA FARIGOULE	2, AVENUE DE VERDUN	24	6,30 €	151,20 €
Christian	SARRO	AGENCE SARRO IMMOBILIER	4, AVENUE DE VERDUN	20	6,30 €	126,00 €
Siegfried	BARIVIERA	REST LES TERRASSES DU VENTOUX	6, AVENUE DE VERDUN	113	6,30 €	711,90 €
Jean-Noël	DINO	JH PISCINES	3, AVENUE DE VERDUN	10	6,30 €	63,00 €
Stéphane	TABARDON	VENTOUX IMMOBILIER	22 AVENUE DE VERDUN	30,16	6,30 €	110,84 €
			17, AVENUE DE VERDUN	8	6,30 €	21,00 €
Cyril	VIGOUROUX	TANDEM	16 bis, AVENUE DE VERDUN	30	6,30 €	110,25 €
Christine	ZEPPONI	LE GRENIER DES ANGES		16	6,30 €	42,00 €
SARL LE KASIN		BAR LE CASINO	17, COURS DES ISNARDS	105	6,30 €	661,50 €
Fabienne	VALKE	VENTOUX FROMAGE	26 AVENUE DE VERDUN	13,2	6,30 €	83,16 €
Océane	MANAS	LE PETIT PARADIS	33, COURS DES ISNARDS	49	6,30 €	308,70 €
Pascal	BARRETTA	FAMILY PIZZA	25, COURS DES ISNARDS	36	6,30 €	226,80 €
SODIMA		U EXPRESS	23,COURS DES ISNARDS	116	6,30 €	730,80 €

TARIFS : Délibération 193/2019

S/TOTAL 10 375,11 €

Christophe	MORRACHINI	PIZZA FLASH	COURS DES ISNARDS	227	5,50 €	1 248,50 €

TARIFS : Délibération 128 du 17 octobre 2017

TOTAL 11 623,61 €

RESTAURANT LE GROSEAU

1 300,36 €

TOTAL 12 923,97 €

Vu l'avis favorable de la commission économie réunie le 02 juillet 2020, le conseil municipal décide de valider ces exonérations.

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un geste fort à destination des commerçants pour l'année 2020.

3.10 – OCTROI DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2020

Rapporteur : Madame Christelle ABATE

L'enveloppe globale des subventions aux associations communales pour l'année 2020 est fixée à **25 040 € répartie ainsi :**

ANNEE 2020	
AME (L')	300.00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	200.00 €
AMIS DE L'ORGUE DE MALAUCENE	450.00 €
AMIS DU VIEUX VILLAGE	300.00 €
APPRENDRE DES ANCIENS	300.00 €
AQUI SIAN BEN	600.00 €
ARLEQUIN ET CIE	800.00 €
ARPAM	300.00 €
BASE ILLICO GYM	1 000.00 €
BIENVENUE MALAUCÈNE GROSEAU	200.00 €
CHASSEURS SAINT HUBERT	500.00 €
CLUB DES ANCIENS	600.00 €
CULTURE POUR TOUS	300.00 €
CYCLO CLUB	600.00 €
DETENTE ET LOISIRS	600.00 €
GALERIE MARTAGON	/
LA GAULE DU VENTOUX	500.00 €
LE POINT D'ORGUE	1800.00 €
LES DOIGTS DE FEE	300.00 €
LES PIEDS EN L'AIR	/
LES VOIX DU GROSEAU	300.00 €
MINUSCROPIK	800.00 €
NOUNOUS ET BOUTCHOUX	/
NYMPHEA	200.00 €
ŒIL DE LYNX	300.00 €

PROVENCE TRIAL CLASSIC	**300.00 €**
RETRO MOTO CLUB	**400.00 €**
REVEIL GROZEAU MALAUCENIEN	**8 650.00 €**
SKI CLUB	**1 400.00 €**
TELETHON	**380.00 €**
TENNIS CLUB	**1 600.00 €**
UCAM	/
UNION ANCIENS COMBATTANTS	**760.00 €**
VENTOUX RETRO VEHICULES	**300.00 €**
TOTAL	**25 040,00 €**

Suite à l'avis favorable de la commission Animation vie locale réunie le 06 juillet 2020, les conseillers municipaux valident l'octroi des subventions proposées ci-dessus.

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION: 0

Monsieur le maire précise que les subventions ont été revues à la baisse en raison de la crise sanitaire (activités empêchées, annulées) , mais qu'une réflexion va être menée sur les prochaines attributions.

Madame Alexandrine MEYNAUD ajoute qu'il faut continuer à soutenir les associations qui œuvrent toute l'année à Malaucène et pas uniquement pour une manifestation.

3.11 – OCTROI D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES FETES – ANNEE 2020

Rapporteur : Madame Christelle ABATE

Vu la demande présentée par le comité des fêtes pour l'année 2020, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer quant à l'octroi d'une aide financière de 10 000.00 € pour l'année 2020 au comité des Fêtes.

Vu l'avis favorable de la commission animation vie locale réunie le 06 juillet 2020, le conseil municipal valide le montant de cette subvention

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire informe d'une réduction de la subvention compte tenu de la crise sanitaire (manifestations annulées).

Madame Alexandrine MEYNAUD demande quand le programme du comité des fêtes sera disponible.

Monsieur Michel ROURRE informe qu'il existe encore des incertitudes mais que les manifestations seront concentrées sur la fin de l'année.

3.12 – FONDS DE CONCOURS - CoVe

Rapporteur : Monsieur Michel ROURRE

Chaque année la CoVe attribue un fonds de concours aux communes.

Cette somme est affectée au financement de travaux sur le patrimoine bâti et sur la voirie

Le tableau annexé présente la répartition entre le financement du patrimoine bâti (Fonctionnement et investissement) et le financement de l'entretien et des travaux de voirie (fonctionnement et investissement)
En 2020 le fonds de concours s'élève à 153 349 € et se répartit ainsi :

25 912 € au titre de l'enveloppe voirie et 127 437 € au titre de l'enveloppe ex DSC

TOTAL FONDS DE CONCOURS (ex dotation voirie)		25 912,00 €
FONDS DE CONCOURS (ex DSC)		127 437,00 €
TOTAL FONDS DE CONCOURS		153 349,00 €
TOTAL AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE		420 103,13 €

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 06 juillet 2020, le conseil municipal décide de solliciter un fonds de concours à la CoVe à hauteur de 153 349 € réparti selon le détail ci-dessus.

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

3.13 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Michel ROURRE

3.13.1 – CHANTIERS APARE

Cette demande de subvention concerne deux chantiers :

1/Chantier des Gipières

Le coût du chantier pour la commune est évalué à 15 537.87 € - il est proposé de solliciter un financement au Conseil Départemental de **5000 €**

2/ pavillon du colombier

Le coût du chantier pour la commune est évalué à 16 106.87 € - il est proposé de solliciter un financement au Conseil Départemental **de 5000 €**

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces deux opérations sont inscrits au budget 2020.

Vu l'avis favorable de la commission des moyens généraux réunie le 06 juillet 2020, le Conseil Municipal valide cette opération et son financement.

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire indique que le chantier du Colombier débutera en août. Il ajoute que la clôture du chantier des Gipières se termine ce jeudi 30 juillet 2020 et qu'une invitation a été envoyée à la commission.

3.12.2 – PROJET NUMÉRIQUE ECOLE ELEMENTAIRE

La commune s'est portée candidate au projet « label écoles numériques 2020 » afin d'équiper l'école élémentaire

Le montant des investissements s'élève **à 13 488€**

La commune autofinancera les acquisitions à hauteur de 50% et souhaite solliciter une subvention de l'Etat à hauteur de 50% soit 6744€ euros

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 6 juillet 2020, le conseil municipal valide :

- **le montant de l'investissement soit 13 488 €,**
- **le plan de financement (50% ETAT-50% COMMUNE)**
- **la demande de financement de 6744 € auprès de l'Etat.**

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

3.13.3 – CRÉATION D'UNE MAISON MÉDICALE ET D'UN POLE DES SOLIDARITÉS

a) – DETR 2020 – POLE SOLIDARITÉS

Le conseil municipal est informé du projet de création d'un pôle solidarités au sein de l'ancien bâtiment du centenaire devenu propriété communale

Vu la circulaire préfectorale du 29/11/19 relative à l'appel à projets au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2020
Vu les catégories d'opérations éligibles
Vu le plafonnement des dépenses de la catégorie A1 « projets bâtiments communaux » et c) projets se rapportant au développement et au maintien des services en milieu rural fixé à 400 000€ et au taux de subvention compris entre 20% et 50%.

Vu le projet de réhabilitation de cet ensemble immobilier afin d'y créer, sous maitrise d'ouvrage publique

- Une maison médicale,
- Un pôle solidarité
- Un logement de fonction
- L'aménagement d'une cour intérieure

Vu le programme fonctionnel et technique élaboré par l'AMO (Cabinet avant-propos à Cavaillon)
Vu le pré chiffrage des travaux (sans prise en compte des travaux imprévus, de l'assurance dommage ouvrage et des missions annexes) évalué à 600 000 € HT
Et comprenant

1) Le Pôle solidarités : 160 000 € HT
2) Le logement de fonction : 160 000 € HT
3) La cour intérieure (y compris des places de stationnement) : 280 000 € HT

Vu le plafonnement des dépenses éligibles fixé à 400 000 € HT

Il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 36.67 % du montant HT des dépenses plafonnées à 400 000 € soit 146 680 €.

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 6 juillet 2020 le conseil municipal décide de :

- **De valider les plans de financement présentés pour les travaux relatifs au pôle solidarités, au logement de fonction et à l'aménagement de la cour intérieure**
- **De solliciter auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2020 une aide financière à hauteur de 146 680.00 €**

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

b) – DSIL 2020 – MAISON MÉDICALE

Le conseil municipal est informé du projet de création d'une maison médicale au sein de l'ancien bâtiment du centenaire devenu propriété communale

Vu la circulaire préfectorale du 29/11/19 relative à l'appel à projets au titre de la DSIL 2020
Vu les catégories d'opérations éligibles
Vu le montant prévisionnel du projet de création de maison médicale évalué à 752 638.25 € HT (prise en compte des travaux imprévus, de l'assurance dommage ouvrage et des missions annexes)
Il est proposé de solliciter une aide de 35% du montant prévisionnel HT soit **263 423.39 €.**

Vu l'avis favorable de la commission des moyens généraux réunie le 06 juillet 2020, le Conseil Municipal décide :

- **De valider le projet présenté pour un coût prévisionnel HT de 752 638.25 €**
- **de solliciter auprès de l'Etat une aide financière dans le cadre de la DSIL 2020 à hauteur de 35 % du montant HT soit 263 423.39 €**

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

c) – RÉGION SUD – FRAT 2021 – MAISON MEDICALE

Vu l'acquisition du bâtiment (2 450 m²) et de la cour (801 m²) situé dans le cœur du vieux village pour y créer une opération globale visant à maintenir la présence des professionnels de santé (maison médicale -logement de fonction associé à une résidence séniors et à un pôle solidarités) à améliorer le service rendu au milieu associatif (mise à disposition d'espaces pour leurs activités et leurs réunions) et l'accueil du public (rez-de-chaussée réservée au CCAS et à la MSAP)
Vu le projet de création d'une maison médicale et d'un logement de fonction
Vu le projet d'aménagement de la cour
Vu le montant prévisionnel de ce projet évalué à 1 048 498.48 € HT
Vu les financements sollicités
La commune souhaite solliciter une aide de 200 000.00 € soit 19.07% du montant HT du projet

Ce dossier a reçu l'avis favorable de la commission des moyens généraux réunie le 06 juillet 2020 et le Conseil Municipal décide de :

- **De valider le projet présenté pour un coût prévisionnel HT de 1 243 398.48 €**
- **de solliciter auprès de la Région SUD une aide financière dans le cadre du FRAT 2021 à hauteur de 16.08 % du montant HT soit 200 000.00 €**

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

d) – RÉGION SUD – CRET 2019 2021 – MAISON MEDICALE/LOGEMENT DE FONCTION

Vu l'acquisition du bâtiment (2 450 m²) et de la cour (801 m²) situé dans le cœur du vieux village pour y créer une maison médicale et un logement de fonction associé à une résidence séniors et à un pôle solidarités

Vu le projet de création d'une maison médicale et d'un logement de fonction
Vu le projet d'aménagement de la cour (partie dédiée à la maison médicale)
Vu le montant prévisionnel de ce projet évalué à 1 243 398.48 € HT
Vu les financements sollicités
La commune souhaite solliciter une aide de 231 713.00 € soit 18.64 % du montant HT du projet

Ce dossier a reçu l'avis favorable de la commission des moyens généraux réunie le 06 juillet 2020, le Conseil Municipal décide de

- **De valider le projet présenté pour un coût prévisionnel HT de 1 243 398.48 €**
- **de solliciter auprès de l'Etat une aide financière dans le cadre du CRET 2019-2021 à hauteur de 18.64 % du montant HT soit 231 713.00 €**

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

e) – CONSEIL DÉPARTEMENTAL – CDST 2020-2022 – MAISON MÉDICALE ET POLE SOLIDARITES

Vu l'acquisition du bâtiment (2 450 m²) et de la cour (801 m²) situé dans le cœur du vieux village pour y créer une maison médicale et un logement de fonction associé à une résidence séniors et à un pôle solidarités

Vu le projet de création d'une maison médicale et d'un logement de fonction
Vu le projet de création d'un pôle solidarités rassemblant le CCAS, la Maison des services au public, des salles à usages associatif
Vu les travaux de bâtiment relatifs à la recherche d'économies d'énergie
Vu le projet d'aménagement de la cour en espace public accessible
Vu le montant prévisionnel de ce projet évalué à 686 226.38 € HT
Vu les financements sollicités
La commune souhaite solliciter auprès de département dans le cadre du CDST (contrat .....) une aide de 215 700 € soit 31.43 % du montant HT du projet

Ce dossier a reçu l'avis favorable de la commission des moyens généraux réunie le 06 juillet 2020, le Conseil Municipal décide

- **De valider le projet présenté pour un coût prévisionnel HT de 686 226.38 €**
- **de solliciter auprès de l'Etat une aide financière dans le cadre du CDST 2020-2022 à hauteur de 31.43 % du montant HT soit 215 700.00 €**

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

f) RÉGION SUD – FRAT 2020 – TRAVAUX ECOLE ET RESTAURANT SCOLAIRE

Il est proposé de solliciter l'aide de la Région SUD pour le financement des travaux devant être réalisés à l'école et au restaurant scolaire.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 138 650 € TTC soit 115 541 € HT,

- Acoustique Restaurant scolaire
- Travaux bâtiment école maternelle (menuiseries, salle de motricité)
- Travaux toiture école élémentaire
- Travaux réseau informatique école maternelle

Il est proposé de solliciter **30 000 €** soit 21.63% du montant des travaux

Ce dossier a reçu l'avis favorable de la commission des moyens généraux réunie le 06 juillet 2020, le Conseil Municipal valide cette demande de financement.

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

3.14 ENCAISSEMENTS D'UNE SOMME AU TITRE DE L'ARTICLE 1.761-1 DU CODE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE

Rapporteur : Monsieur Michel ROURRE

a. CONTENTIEUX GABINEL

Une demande d'annulation d'un permis de construire délivré le 28 juin 2018 en vue de la construction d'un chenil avec logement de fonction pour le chef d'exploitation a été demandée.

La requête ayant été rejetée par le tribunal (audience du 4/02/20), l'administré a été condamné à verser 1200 € à la Commune.
Cette somme sera reversée à la SMACL afin de couvrir les honoraires d'avocat restant à la charge de la commune

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 17 juillet 2020, le conseil municipal valide l'encaissement et le reversement de cette somme.

POUR : 22 (Mme Alexandrine MEYNAUD, apparentée avec M. GABINEL ne prend pas part au vote)
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Madame Geneviève SIAUD s'étonne du fait qu'un permis ait pu être attribué en zone agricole.

Monsieur Michel ROURRE ne souhaite pas revenir sur un permis de construire accordé par la précédente municipalité.

b) CONTENTIEUX GABINEL

Une demande d'annulation de l'arrêté du 23 mai 2018 par lequel le Maire de la Commune a rejeté une demande de permis de construire un ensemble de bâtiments agricoles

La requête ayant été rejetée par le tribunal (audience du 4/02/20), l'administré a été condamné à verser la somme de 1200 € à la commune.

Cette somme sera reversée à la SMACL afin de couvrir les honoraires d'avocat restant à la charge de la commune

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 06 juillet 2020, le conseil municipal valide l'encaissement et le reversement de cette somme.

POUR : 22 (Mme Alexandrine MEYNAUD apparentée à M. GABINEL, ne prend pas part au vote)
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

3.15) ACCEPTATION D'UN DON

Rapporteur : Monsieur Michel ROURRE

Le Conseil Municipal est informé que la Commune de Malaucène a reçu un don de 300 euros au profit du groupe scolaire.

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 6 juillet 2020, le Conseil Municipal accepte le don.

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

4. AFFAIRES GENERALES

4.1 – SPL VENTOUX PROVENCE : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les conseillers municipaux sont informés qu'il est nécessaire de procéder à la désignation du délégué communal auprès de la Société Publique Locale VENTOUX PROVENCE (office de tourisme intercommunal).

Vu la proposition de Monsieur le Maire de désigner Pauline HAMOUCHE, adjointe déléguée à l'économie et au tourisme

Vu l'avis favorable de la commission économie tourisme réunie le 02 juillet 2020

Madame Pauline HAMOUCHE est désignée en tant que déléguée de la Commune auprès de la Société Publique Locale Ventoux Provence.

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

4.2 MISSION LOCALE COMTAT VENAISSIN : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉ

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les conseillers municipaux sont informés qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués communaux auprès de la Mission Locale Comtat Venaissin domiciliée à CARPENTRAS.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Carole LAURENT.
Madame Alexandrine MEYNAUD se propose comme candidate

Résultats du vote :
- Mme Carole LAURENT : 18
- Mme Alexandrine MEYNAUD : 5

Madame Carole LAURENT est désignée déléguée de la commune auprès de la Mission Locale Comtat Venaissin.

4.3 SYNDICAT D'ÉNERGIE VAUCLUSIEN : DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal est informé du courrier de la Préfecture en date du 15 juillet 2020 reçu le 20 juillet 2020 concernant la délibération 30/2020 du 11 juin 2020 relative à la désignation des délégués auprès du Syndicat d'Energie Vauclusien (SEV).

En effet, la désignation des délégués auprès de cette institution doit se dérouler au scrutin uninominal secret à la majorité absolue ou relative en cas de 3ème tour de scrutin.

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués auprès du SEV au scrutin uninominal secret à la majorité absolue ou relative en cas de 3ème tour de scrutin.

Les candidatures sont les suivantes :

- Monsieur le Maire et Monsieur Henri ANDRIEUX,
- Monsieur Gilles MANCEL et Madame Alexandrine MEYNAUD

Madame Chantal MOCZADLO et Monsieur Christian LIEGEOIS sont proposés en tant qu'assesseurs

Résultats du vote :

- **Monsieur le Maire : 18**
- **Monsieur Henri Andrieux : 18**
- **Monsieur Gilles Mancel : 5**
- **Madame Alexandrine MEYNAUD : 5**

Monsieur le Maire et Monsieur Henri ANDRIEUX sont désignés respectivement délégué titulaire et délégué suppléant de la commune auprès du SEV.

5. AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT

5.1 PROROGATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE MALAUCÈNE

Rapporteur : Monsieur Christian MANCIP

Le conseil municipal est informé que le programme d'aménagement de la forêt communale est arrivé à son terme le 31 décembre 2017.
Considérant que cet aménagement ne portait que sur 15 ans et que de nombreuses interventions prévues restent à faire, l'Office National des Forêts a élaboré un projet de prorogation d'aménagement permettant de :

- Achever le programme d'actions,
- Acter que les décisions de l'aménagement précédent sont toujours valables et peuvent être prolongées jusqu'au 31/12/2022,
- Doter la commune d'une garantie officielle de gestion durable de la forêt au regard du code forestier,
- Pouvoir solliciter des aides forestières et/ou la certification PEFC le cas échéant.

La prorogation d'aménagement se présente sous la forme d'un arrêté préfectoral contenant :

- Le motif de la prorogation,
- Le rappel des grandes règles de gestion de l'aménagement prorogé,
- La réactualisation du programme de coupes.

Le conseil municipal avec l'avis favorable de la commission mixte Aménagement de l'espace et Environnement Développement durable réunie le 08 juillet 2020, valide ce dossier

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

5.2 RÉVISION DU SCOT PAYS VOCONCES/VAISON VENTOUX - AVIS

Rapporteur : Monsieur Henri ANDRIEUX

Le SCoT en révision a été arrêté par le conseil communautaire de la communauté de communes Vaison Ventoux du 27 novembre 2019.

En tant que Personne Publique Associée sur ce projet, l'avis de la Commune est sollicité sur le Projet de SCoT. Elle dispose d'un délai de 3 mois à compter de la saisine, pour faire part de ses observations.

Au regard des enjeux démographiques, économiques et environnementaux, le projet de SCoT propose une stratégie cohérente en termes de développement durable dont les impacts pour la commune sont contraignants mais restent acceptables.

Vu l'avis favorable de la commission mixte Aménagement de l'espace et Environnement Développement durable réunie le 08 juillet 2020, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable sur ce dossier.

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

5.3 EAU POTABLE : RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE 2019

Rapporteur : Monsieur Henri ANDRIEUX

Conformément aux articles L 224-5 et D 224-1 du code général des collectivités territoriales, il est présenté à l'assemblée délibérante le rapport annuel 2019 établi par la SAUR, délégataire du service public d'eau potable, destinée à l'information des usagers.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace et Environnement Développement durable, le conseil municipal donne un avis favorable sur le rapport présenté.

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Monsieur Gilles MANCEL rappelle, comme indiqué en commission, d'être attentif aux fuites (72% sur le réseau d'eau potable) et de demander au délégataire d'être vigilant sur ces travaux afin d'améliorer le rendement.

Monsieur le Maire ajoute que le détournement des papeteries devrait améliorer nettement ce problème.

5.4 DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME

Rapporteur : Monsieur Henri ANDRIEUX

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer les attributions prévues à l'article L 2122-22 du CGCT
Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, il est proposé de compléter la délibération n°27/2020 relative aux délégations du conseil municipal au maire en ajoutant pour toute la durée du mandat la délégation suivante :

27°/Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relative à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dans les limites suivantes : Uniquement pour les opérations inscrites au budget et pour lesquelles le conseil municipal aura approuvé les études d'avant-projet définitif du maître d'œuvre désigné pour l'opération concernée.

Vu l'avis favorable de la commission mixte Aménagement de l'espace et Environnement Développement durable réunie le 08 juillet 2020, le conseil municipal décide de compléter les délégations du conseil municipal au maire en y ajoutant :

27°/Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relative à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dans les limites suivantes : Uniquement pour les opérations inscrites au budget et pour lesquelles le conseil municipal aura approuvé les études d'avant-projet définitif du maître d'œuvre désigné pour l'opération concernée.

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Madame Alexandrine MEYNAUD remercie Monsieur le Maire sur le courrier reçu ce jour relatif aux diverses questions posées par rapport au projet des papeteries, chose à laquelle tenait les malaucéniens. Elle espère pouvoir travailler avec la majorité sur le SCOT.

Monsieur le Maire confirme qu'il a tenu sa parole et que le recours a été retiré. Il ajoute qu'il n'a pas réalisé de consultation citoyenne comme annoncé lors de la campagne compte tenu de la crise sanitaire.

6. ENFANCE JEUNESSE

6.1 RÉVISION DES TARIFS DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur Aristide BOULE

Chaque année il est nécessaire de réviser le montant des tarifs du restaurant scolaire Néanmoins cette année il est proposé de maintenir les tarifs identiques à ceux de l'année scolaire 2019/2020

Vu l'avis favorable de la commission éducation jeunesse réunie le 02 juillet 2020, le conseil municipal fixe les tarifs suivants à compter de septembre 2020 soit

- **2.95 € pour les enfants**
- **5.70 € pour les adultes**

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Monsieur Gilles MANCEL demande si le tarif appliqué est différent pour les enfants bénéficiant du PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Monsieur Aristide BOULE et Monsieur le Maire indiquent que ce sujet sera examiné en commission.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1- MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Suite à l'avis favorable de la CAP du centre de gestion du 27 novembre 2019 relatif aux propitions d'avancements de grade il est proposé de modifier le tableau des effectifs ainsi :

1/ création de postes suite à avancement de grade
1 poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe à temps complet
1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet

2/ Suppression des 2 anciens postes occupés soit :
1 poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet
1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet

3/ régularisation suppression de poste (régularisation 2019)
Suite aux différents avancements de grade intervenus entre novembre 2019 et janvier 2020, il est proposé de supprimer les postes suivants :

1 poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps complet
1 poste de technicien territorial à temps complet
1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet
1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet
1 poste d'adjoint technique à temps complet

2 postes d'adjoints administratifs principaux 2ème classe à temps complet

Ce dossier a reçu l'avis favorable de la commission des moyens généraux réunie le 06 juillet 2020, le Conseil Municipal valide cette modification.

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

7.2- ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Gouvernement par décret n°2020-570 du 14 mai 2020 a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail et qui ont contribué à assurer la continuité de service dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie (confinement rendu obligatoire entre le 18 mars et le 10 mai 2020)

Sont concernés par cette prime :
- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- Les agents contractuels de droit public ;
- Les agents contractuels de droit privé employés dans les établissements publics.

Le montant de cette prime est **plafonné à 1000 euros par agent.**

Cette prime est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour l'année 2020.

Au niveau communal 6 groupes c'est à dire 6 niveaux de primes ont été identifiés :

- Agent en présentiel et télétravail supérieur à 25 jours, assurant la coordination et la supervision des moyens humains et matériels : 900 €
- Agents en présentiel/ou présentiel & télétravail au-delà de 25 jours & ayant participé à la cellule de crise : 600 € (6 agents)
- Agents en télétravail sur toute la durée du confinement : 400 € (proratisation par rapport au nombre de jours réellement travaillés) – (3 agents)
- Agents en présentiel entre 13 et 24 jours : 300 € (9 agents)
- Agents en présentiel de 6 à 12 jours : 150 € (9 agents)
- Agents en présentiel de 1 à 5 jours : 100 € (13 agents)

Les agents ayant été placés en ASA ne pourront pas bénéficier de cette prime

Ce dossier a reçu l'avis de la commission des moyens généraux réunie le 06 juillet 2020, le Conseil Municipal décide de valider ces modalités d'attribution et les montants selon les catégories ci-dessus identifiées

POUR : 23
CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

8. INFORMATION

8.1 - COMMISSIONS DE LA COVE

Date	Commission Cove	délégué	Objet
15 juillet 2020	Conseil communautaire	M. le Maire	Election du Président
21 juillet 2020	Conseil communautaire	M. le Maire	Election des vice-présidents

8.2 – COMITES SYNDICAUX

date	Comité syndical	délégué	Objet
16 juin 2020	SMAEMV	Monsieur le Maire	Procès-verbal du comité syndical du 06 février 2020 Compte rendu des décisions du Président Décision modificative n°01 du budget primitif principal 2020 M52 Approbation du compte de gestion 2019 Budget Annexe – Projet PNR du Mont Ventoux Approbation du compte administratif 2019 Budget Annexe- Projet PNR du Mont Ventoux Affectation du résultat de fonctionnement 2019 Budget Annexe – Projet PNR du Mont Ventoux Approbation du compte de gestion 2019 budget principal M 52 Approbation du compte administratif 2019 budget principal M 52 Affectation du résultat de fonctionnement 2019 budget principal M 52 Budget supplémentaire 2020 – budget principal 2020 M 52 Extension de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel aux cadres d'emplois des adjoints techniques, des agents de maitrise territoriaux et des techniciens Programme Européen LEADER 2014-2020 Demande de subvention – Accueil et Interprétation au sommet du mont Ventoux Programme Européen LEADER 2014-2020 – Demande de subvention – Festival Ventoux Saveurs 2020-2021
21 juillet 2020	SMF	Rosine CARILLO-TRAMIER	Approbation du PV de la réunion du 27 janvier 2020 Lecture des décisions Compte de gestion 2019 Compte administratif 2019 Modification du tableau des effectifs Présentation de chantier réalisés en 2020

8.3 - COMMISSIONS MUNICIPALES

date	Commission	Vice-président	Objet
02 juillet 2020	Education Jeunesse	Aristide BOULE	Tarifs Restauration scolaire Règlement intérieur de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2020/2021
02 juillet 2020	Economie	Pauline HAMOUCHE	Exonération des droits de l'occupation du domaine public 2020 SPL Ventoux : Désignation des délégués
06 juillet 2020	Animation vie locale	Christelle ABATE	Octroi des subventions aux associations
06 juillet 2020	Moyens Généraux	Michel ROURRE	Approbation du compte administratif 2019 Approbation du compte de gestion 2019 Transfert des résultats au syndicat Rhône Ventoux Approbation du compte administratif 2019 Approbation du compte de gestion 2019 Affectation des résultats Etat acquisitions ventes 2019 Vote du budget communal 2020 Fonds de concours Cove 2020 CD 84 Chantier APARE 2020 Création d'une maison médicale et d'un pôle solidarités • DETR 2020 • DSIL 2020 • Région sud Frat 2021 • Conseil départemental CDST 2020-2022 Etat – Projet numérique ECOLES FRAT 2020 Encaissement d'une somme au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative (contentieux) Acceptation d'un don

			Attribution d'une prime exceptionnelle « continuité des services » pendant la période COVID Modifications du tableau des effectifs
08 juillet 2020	Aménagement de l'espace /Environnement Développement durable	Henri ANDRIEUX - Christian MANCIP	Révision du Scot pays voconces/Vaison Ventoux-avis Eau potable : Rapport du délégataire 2019 Rapports sur le prix et la qualité des services : Assainissement collectif et non collectif
17 juillet 2020	Moyens généraux	Michel ROURRE	Budget 2020

8.4 - REUNIONS

date	Elu(e)en charge du dossier	Objet
08 juillet 2020	Christian MANCIP	Comité départemental loup

8.5 - FESTIVITES

31 07 2020	MAIRIE	COMMEMORATION CAPITAINE JALLIER	PLAN DES AMARENS
02 08 2020	BALADE DES ARTISANS	MARCHE ARTISANAL	COURS DES ISNARDS
02 08 2020	GAULE DU VENTOUX	VIDE GRENIER	LES PALIVETTES
05 08 2020	LES AMIS DE L'ORGUE	PETITS CONCERTS DU MARCHE	EGLISE SAINT MICHEL
09 08 2020	BALADE DES ARTISANS	MARCHE ARTISANAL	COURS DES ISNARDS
12 08 2020	LES AMIS DE L'ORGUE	PETITS CONCERTS DU MARCHE	EGLISE SAINT MICHEL
16 08 2020	BALADE DES ARTISANS	MARCHE ARTISANAL	COURS DES ISNARDS
19 08 2020	LES AMIS DE L'ORGUE	PETITS CONCERTS DU MARCHE	EGLISE SAINT MICHEL
23 08 2020	BALADE DES ARTISANS	MARCHE ARTISANAL	COURS DES ISNARDS
26 08 2020	LES AMIS DE L'ORGUE	PETITS CONCERTS DU MARCHE	EGLISE SAINT MICHEL
05 09 2020	MAIRIE	MATINEE DES ASSOCIATIONS ET ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS	PLACE DE LA MAIRIE
13 09 2020	ASK COMTAT VENAISSIN	COURSE DE COTE DE VEAUX	TERRITOIRE
13 09 2020	GAULE DU VENTOUX	VIDE GRENIER	LES PALIVETTES
18 09 AU 20 09 2020	ŒIL DE LYNX	EXPOSITION	MAISON PORTE
19 09 2020	BALADE DES ARTISANS	MARCHE ARTISANAL	COURS DES ISNARDS
20 09 2020	EXTRA SPORTS	TRIATLON VENTOUXMAN	TERRITOIRE
25 09 2020	MAIRIE	JOURNEE DE L'ARCHITECTURE	
25 09 AU 28 09 2020	FETE DE LA SAINT MICHEL		COURS DES ISNARDS

27 09 2020	VENTOUX AUTO SENSATION	TRISTAN MOURIC	TERRITOIRE
	RETRO MOTO CLUB	BALADE DES POPULAIRES CYCLOS	BOULODROME

- Madame Christelle ABATE ajoute que le 5 septembre aura lieu la journée des associations et espère que cela attirera du monde.

- Monsieur le Maire souhaite faire un point sur les attaques envers les agents de la commune. Il informe que des lettres ont été reçu en nomment et en attaquant directement les agents. Il trouve cela inadmissible. Il ajoute qu'une plainte sera déposé systématiquement en cas d'attaque contre les agents.

  Monsieur Edouard SCHMID relate un incident le concernant et où il a été mis en cause ainsi qu'un agent de la commune.

  Madame Sandrine SAEZ trouve dommage que cela soit évoqué en conseil municipal et qu'une réunion interne n'ait pas été organisée en dehors du conseil pour en discuter.
  Elle précise qu'attaquer les agents municipaux n'est pas dans leur intention et espère qu'elle n'est pas visée par les propos de Monsieur le Maire.

  Madame Geneviève SIAUD pense qu'il faut faire attention aux rumeurs et aux faits où des preuves existent.

  Madame Sandrine SAEZ pense qu'il serait bon de clarifier la situation quant aux prêts de matériel au personnel en le consignant dans un document.

  Monsieur le Maire réaffirme son soutien au personnel communal.

  Madame Alexandrine MEYNAUD précise qu'ils sont solidaires des propos de Monsieur le Maire.

Levée de la Séance à 20h37